



Acte n° 2022C174

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 34
Pouvoirs : 2
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 22/11/2022

Le 28 novembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Fablen BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëticia BORDELIER, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Ingrid BESSON, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Anne-Marie DEGUEURCE, Daniel DOMPOINT, Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER, Bernard REY (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Gaëlle LICHTLE.

OBJET : SPORT - Futur Gymnase - Mise à disposition d'une parcelle par les Hospices Civils de Lyon pour aménagement d'une piste en stabilisé.

M. Gabriel AUMONIER, Vice-Président en charge du sport et des équipements sportifs, rappelle que dans le cadre de la construction d'un nouveau gymnase intercommunal, l'emprise du projet a été réduite afin de tenir compte des contraintes environnementales sur le terrain d'assiette du projet.

Dans ce cadre, le plateau sportif initialement prévu avec une piste d'athlétisme a été supprimé et remplacé par une simple piste de 100 m.

À la vue de l'évolution des programmes d'activités physiques des collégiens et des différents groupes de pratique sportive à expérimenter, il apparaît que le manque d'une piste d'endurance et d'un espace enherbé est fortement préjudiciable alors que la piste de 100 mètres serait peu utilisée. Aussi, une solution a été recherchée pour un aménagement à proximité directe du collège tout en limitant l'impact environnemental. Une parcelle (section B numéro 910), située sur la commune de Saint Didier de Formans en zone A, propriété des Hospices Civils de Lyon, (Voir plan en annexe) correspond au besoin de cet aménagement. Le terrain est actuellement enherbé, le projet consiste en la création d'un anneau de sable stabilisé de 200 m, la partie centrale sera laissée en herbe pour la pratique d'autres activités.

Après échanges avec les Hospices Civils de Lyon une mise à disposition d'une partie de cette parcelle pour une surface d'environ 7 000 m² (division en cours) est envisageable aux conditions suivantes :

- Convention d'occupation du domaine public d'une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Loyer annuel de 3 000 euros (révision annuelle en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction).

- Impôts, taxes, assurance et frais notariés éventuels à la charge de la CCDSV.
- Recueil de l'accord formel du fermier actuel et indemnités éventuelles à la charge de la CCDSV.

Afin de permettre le développement de ce projet accompagnant la création du gymnase, il semble opportun de pouvoir disposer de cette parcelle.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 17/11/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer tout acte se rapportant à cette mise à disposition de parcelle et à son aménagement ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2023 et suivants.

A Trévoux, le 28/11/2022

La Secrétaire de séance
Gaëlle LICHTLE



Affichage électronique le :

01 DEC. 2022

Le Président,
Marc PECHOUX

